

Questions et Demandes CFDT PSTE

INC RETRAITE du 2 DECEMBRE 2022

1. La **CFDT** relève un manque d'effectif dans les caisses, ainsi que la persistance de **problèmes avec les applicatifs nationaux et le système d'information qui compliquent l'accomplissement du travail et a un impact sur leur santé.**

D'ailleurs, les directions locales invitent les salariés à faire remonter ces deux sujets au niveau national.

La **CFDT** se fait une fois encore le relais de cet état de fait et vous alerte sur les situations que cela entraîne dans plusieurs organismes.

La CFDT demande :

- Quel accompagnement la CNAV apporte aux organismes locaux et la mise en place d'une action de veille pour garantir la santé physique et mentale de tous les salariés du réseau des Carsat ?
 - De la visibilité à la caisse nationale sur la résolution de ces dysfonctionnements.
2. Pour faire suite à cette première question, la **CFDT** demande **un point de situation** sur les **différents droits d'alerte dans les caisses de retraite** sur le territoire.
 3. La **CFDT** regrette que les heures supplémentaires soient très fortement « suggérées » dans certaines caisses.

La CFDT demande quelle est la doctrine de la direction nationale concernant les heures supplémentaires ?

4. Dans le cadre du plan sobriété énergétique annoncée par les pouvoirs publics, la **CFDT** demande si les préconisations sur l'incitation au télétravail par des fermetures de sites un jour par semaine, sont des options que le réseau des Caisses de Retraite pourrait actionner ?

La CFDT n'est pas favorable à la mise en place de fermetures

imposées. Le CFDT demande à l'employeur ce qui serait prévu si cette option venait à être enclenchée pour les salariés qui ne bénéficient pas du télétravail ?

5. La **CFDT** demande à connaître l'impact financier et chiffré de la hausse des coûts de l'énergie sur les budgets des caisses de retraite.

Des budgets complémentaires sont-ils prévus pour faire face à cet aléa ?

6. Le droit à la déconnexion est toujours un sujet majeur au vu de la charge de travail portées par les salariés. La **CFDT** s'inquiète de pratiques se développant, de connexions tard le soir, sur des amplitudes horaires dépassant le contrat ou sur des congés.

La CFDT demande la mise en place d'une veille sur la charge de travail pour que le droit à la déconnexion soit respecté et qu'un rappel puisse être fait sur ce point au réseau des CARSAT.

7. La **CFDT** relève un problème de formation des salariés. Le choix des caisses locales est de former sur une partie réduite d'activités ne permettant pas aux salariés de comprendre et gérer un dossier dans sa globalité.

La CFDT s'inquiète de cette situation et de ses conséquences et demande à la CNAV quelle est sa position sur ce sujet.

8. La **CFDT** a été alertée par le fait que le contrôle ou le traitement des dossiers ASPA était dans certaines Carsat réalisés par des salariés en CDD. Ce qui pose question au vu de la complexité de ces dossiers.

La CFDT demande que sur ces dossiers, les agents expérimentés, ce qui exclut les CDD, soient affectés à ces dossiers.

9. La **CFDT** demande la communication pour la branche retraite :
- de la lettre de cadrage de la politique salariale 2022
 - du bilan de la politique salariale 2021

10. La **CFDT** constate que le recrutement de salariés et sa fidélisation se complexifie quel que soit le poste et le secteur d'activité. Le manque d'attractivité des emplois est une réalité avec des rémunérations insuffisantes et une charge de travail trop importante.

Afin de factueliser ce phénomène, la CFDT demande un bilan au sein de la branche retraite du nombre de démissions, de ruptures conventionnelles et d'abandons de poste en 2022 et l'évolution par rapport à la période équivalente en 2021.

11. La **CFDT** demande quelles sont **les actions envisagées pour**

apporter et gagner en attractivité des emplois.

Sur ce sujet, la **CFDT** considère que la rémunération est un des leviers qui peut être actionné :

- par une augmentation collective et pérenne indispensable pour 2023, les 3.5 % d'augmentation obtenu en 2022 étant insuffisants au vu de l'inflation 2022 ;
- par l'ouverture dès 2023 d'une négociation sur la classification avec un budget à la hauteur de l'attente des salariés.

La CFDT vous demande de porter ces demandes auprès des Pouvoirs publics et du Comex.

12. Concernant les éléments périphériques de rémunération, la **CFDT** vous demande de porter également auprès du Comex la mise à jour de la doctrine en y intégrant :
- L'augmentation du forfait mobilités durables à hauteur de 700€ ou 800€ selon que l'abonnement de transport soit inclus ou non ;
 - La possibilité de la prise en charge de l'abonnement de transport en commun à hauteur de 75%.

13. La **CFDT** interpelle sur la fermeture de pré-accueils, qui est contreproductive, ainsi que sur le nomadisme des assurés qui, pour certains, font plus de 50 Km pour avoir un rendez-vous avec un conseiller.

La CFDT vous demande quelles sont les positions et les actions de la caisse nationale pour répondre à ces phénomènes ? le filtrage des prises de rendez-vous sera-t-il revu ?

14. Le contrôle a posteriori est mis en place en expérimentation. La **CFDT** demande :
- Les motivations de ce choix.
 - Dans quel délai par suite de la validation du dossier celui-ci sera-t-il contrôlé ?
 - La quantité de dossiers rentrant dans cette expérimentation, ainsi que le nombre de ces dossiers étant erronés
 - Le nombre de dossiers avec des indus en faveur des caisses et en faveur des assurés par suite du contrôle.

15. La **CFDT** demande un point sur les travaux engagés dans le cadre de la future COG et rappelle que la situation aujourd'hui dans le réseau montre que les effectifs ne sont pas en adéquation avec les charges de travail.

La CFDT vous demande de porter la défense d'une augmentation des effectifs pour permettre de remplir les missions de service public de qualité attendu par les usagers.

La CFDT demande à la caisse nationale quel regard elle porte sur la question des effectifs dans le cadre de la future COG ?